



1843 Veytaux-Chillon

L'association qui s'oppose à la fusion

Les points clés

Bonnes fêtes à tous

La convention de fusion – analyse objective

Adresse solennelle à nos représentants

Qu'attendent-ils pour se positionner ?

Autonomie communale

Droit de réponse

Bonnes fêtes à tous !

Ce bulletin, 4^{ème} du nom, est aussi l'occasion de vous souhaiter un joyeux Noël et nos meilleurs vœux pour une excellente année 2024.

Nous formulons les vœux pour que l'an prochain ne soit pas le dernier de notre communauté politique autonome. Le Conseil communal se prononcera en avril et si son vote est une acceptation de la convention de fusion alors en septembre les citoyens se retrouveront devant les urnes pour confirmer ou infirmer ce choix. Nous y reviendrons.

Que ces fêtes qui viennent soient pour chacun de nous, le temps de la réflexion et de l'analyse de notre avenir. Nous ne pouvons que vous encourager à prendre connaissance de nos nombreuses publications sur notre site www.1843-Veytauxchillon.ch.

Vous y trouverez aussi tous les documents en lien avec la convention de fusion ainsi que le texte que nous avons adressé aux Conseillers communaux.

Bonnes lectures et belles fêtes à tous !

La convention de fusion – analyse objective

Une appréciation et une analyse objective sur la base du projet de convention de fusion montre à l'évidence que ce projet n'a aucune raison d'être et on peut légitimement se demander pourquoi Veytaux est absorbée par sa grande voisine.

Lors de la présentation le 10 octobre dernier sous le marché couvert à Montreux les responsables de cette étude ont fait le constat que l'analyse montrait de manière évidente que la situation économique de Veytaux ne nécessitait absolument pas une telle démarche.

Dans le même temps, sacrifier des droits démocratiques essentiels pour le profit d'on ne sait qui ou en faveur d'on ne sait quoi, reste une absurdité. Combien de peuples ne souhaiteraient-ils pas avoir de tels droits ?

Le temps de l'avant est un moment propice pour nous interroger sur la nature et la portée de ces sentiments équivoques.

Adresse solennelle à nos représentants

Par le biais d'une lettre, que vous trouverez sur notre site, nous avons souhaité dire à nos conseillers ce que nous pensons du projet de convention de fusion. Cet examen a malheureusement débouché sur une appréciation très négative.

On aurait pu espérer que Veytaux dans le projet de convention tel que présenté puisse conserver quelques traces de son entité historique. Que nenni, il n'en reste rien ! Veytaux non pas fusionnée, mais bien absorbée. Rien n'est sauvegardé, ni le drapeau, ni la souveraineté, ni les avantages matériels (fiscalité et autres), ni même une part tangible de représentation politique. L'acceptation de ce diktat mettra fin à notre existence démocratique, autonome et souveraine, selon les principes de nos lois et traditions.

Veytaux absorbée par une commune 27 fois plus grande et les veytausiens qui seraient éventuellement élus là-bas ne joueront vraisemblablement plus qu'un rôle négligeable. Les intérêts légitimes de notre population ne seront guère défendus et les habitants s'en rendront vite compte à leurs dépens. **Il est difficile d'imaginer un « deal » aussi défavorable !**

Qu'attendent-ils pour se positionner ?

Jusqu'ici l'Exécutif veytausien a affiché une attitude de prudente neutralité. Cela n'évite pas le souhait récent et plus affirmé, d'une partie de la population de voir cette autorité exprimer un avis sur ce qu'elle trouve souhaitable pour l'avenir de Veytaux. Cette demande semble assez normale, voire évidente, la municipalité ayant été élue par le peuple pour mener à bien les affaires de la Cité et assurer sa pérennité. D'où, forcément, un certain malaise...

La convention de fusion élaborée, sa présentation effectuée, nous pensions que l'exécutif se déterminerait dans un sens ou l'autre. Pour l'instant, la municipalité de Veytaux ne dit mot sur ses orientations. Son abstention est ainsi observée et d'aucun se demandent à qui elle peut profiter. D'autres déplorent une sorte de manque de courage. Il semble clair que l'Exécutif ne pourra pas éternellement à se réclamer de la collégialité pour ne rien dire de ce qu'il pense.

Une position ferme est attendue !

Autonomie communale

Quelle commune de ce canton peut prétendre être totalement autonome ? Aucune. Des collaborations, des associations, des conventions intercommunales, régionales existent sur tout le territoire cantonal. Cela veut dire pour chaque partie prenante, y être un acteur, d'avoir son mot à dire, ses particularités à défendre tout en ayant une vision plus large des intérêts communs.

Alors, oui Veytaux a des conventions concernant les écoles, le sport scolaire facultatif, la petite enfance, la ludothèque, ... qui permettent à Veytaux d'assumer son rôle, faire valoir ses intérêts, pour ses citoyens dans une saine collaboration.

Ne galvaudons pas cet avantage !

Droit de réponse

Pour revenir sur notre article paru sur notre site www.1843-veytauxchillon.ch ayant pour titre UNE COMMUNE N'EST PAS UNE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT et dans lequel le mot « insanités » a été utilisé. Il faut le comprendre dans le sens donné par l'encyclopédie Quillet, soit : Insanité (lat. insanitas de insanus, fou). Absence de raison, de bon sens. Au pluriel, **sottises, paroles, actions dénuées de raison**. Dire des insanités.

Quand le comité d'initiative écrit « *ce n'est pas l'identité de la commune que nous jouerons dans les urnes, mais sa pérennité* » et encore « *Nous devons défendre l'identité du village de Veytaux, comme l'on fait avant nous ceux des Planches et du Châtelard* » mais pire encore « *Nous devons, par notre décision nous engager à apporter notre appui à la société Pro Veytaux, qui sera notre représentant à la table des sociétés de village* », n'est-ce pas, comme nous l'avons traduit, une volonté de réduire une commune à une simple société de village par les initiants ? Bref, des insanités et des argumentations fallacieuses !

Alors quand sur Facebook Veytaux son Avenir écrit : « JAMAIS nous avons prétendu qu'une société de village puisse se substituer à une commune !! », ce n'est que contractation et propagande qui finalement prévalent dans les arguments des initiants ! Bref, des insanités !

Devenez membre de notre association et rejoignez-nous sur notre site ou Facebook

www.1843-veytauxchillon.ch

<https://www.facebook.com/groups/1843.veytauxchillon>

Association 1843 Veytaux-Chillon
p.a. Jean-François Pilet
Ch. du Liboson 3
1820 Veytaux